

DÉLIBÉRATION**COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf mars à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le treize mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Monsieur Olivier BÉZIE, Monsieur Olivier CADIOT, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Madame Jennifer GODIN, Monsieur Frank GUILLAUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Nicolas LEDUC, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Madame Laëtitia NYS, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

EXCUSÉS : Madame Valérie VÉRON *ayant donné pouvoir à Madame Maud MERING*, Madame Sabine ANGINARD, Madame Gaëlle BOURGEOIS *ayant donné pouvoir à Madame Christelle ESNAULT*, Monsieur Jean-Charles OLIVE *ayant donné pouvoir à Monsieur Frédéric DUBOIS* et Madame Marie-Danielle RICHARD

ABSENTES : Madame Louise MOREAU et Madame Marine VIAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Dominique RIOU

Nombre de conseillers	
En exercice.....	33
Présents.....	26
Votants	29

DCM n°080/2024 - 3.3**Location de l'espace culturel Paul GUIMARD - règlement intérieur - modification**

Rapporteur : Madame TERRIEN

Lors de la réunion de la commission communale patrimoine en date du 24 mai 2023, il a été indiqué qu'une modification du règlement des salles communales était à prévoir afin d'entériner le nouveau fonctionnement concernant la réalisation des états des lieux.

Par délibération numéro 256/2023 en date du 12 décembre 2023, le conseil municipal a validé ce nouveau règlement de location de l'ensemble des salles communales, à l'exception de l'espace culturel Paul GUIMARD qui a son propre règlement.

Pour rappel, le règlement intérieur dudit espace culturel a été adopté par le conseil municipal de Saint-Mars-la-Jaille par délibération numéro 125/2016 en date du 25 juillet 2016.

Il y a aujourd'hui lieu de le modifier pour :

- l'actualiser au format de la charte graphique de VALLONS-DE-L'ERDRE,
- le mettre en adéquation avec le règlement de location des autres salles communales, notamment en ce qui concerne le montant de l'acompte, la gestion des doubles locations et l'organisation des états des lieux.

Ce nouveau règlement serait applicable à compter du 1^{er} avril 2024.

Le projet de modification de règlement a été transmis aux élus le 13 mars 2024.

Madame GUILLET en profite pour solliciter la mise à jour, avec la charte graphique de VALLONS-DE-L'ERDRE, des supports de communication à la salle de la Charlotte qui datent de la commune historique de Saint-Mars-la-Jaille. Elle ajoute que d'autres lieux sont peut-être concernés par cette mise à jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ADOpte** le règlement de location de l'espace culturel Paul GUIMARD tel que présenté et annexé à la présente délibération ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Délibération publiée le 29 mars 2024

**Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAU**

**La secrétaire de séance,
Dominique RIOU**



Envoyé en préfecture le 29/03/2024
Reçu en préfecture le 29/03/2024
ID : 044-200078079-20240319-DCM_080_2024-DE